



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA MOTION DU BLOC QUÉBÉCOIS POUR LA BONIFICATION DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI EST DÉBATTUE EN CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, mardi 10 mars 2009 – Préoccupé par la situation précaire dans laquelle se retrouvent des milliers de personnes âgées vulnérables, le Bloc Québécois a déposé une motion pour la bonification du Supplément de revenu garanti (SRG) qui est débattue aujourd'hui à la Chambre des communes.

« Le gouvernement conservateur de Stephen Harper prive toujours injustement des dizaines de milliers de personnes âgées de revenus importants qui leur sont dus. Non seulement les conservateurs refusent de rembourser les aînés floués par le régime, mais ils refusent également d'améliorer les conditions de vie des prestataires du SRG. La motion débattue aujourd'hui vise justement à corriger cette situation injuste et inacceptable », a expliqué la députée de Saint-Hyacinthe–Bagot, **Ève-Mary Thai Thi Lac**, qui a déposé la motion.

« Le gouvernement conservateur tente de se donner bonne conscience et de bien paraître, mais dans les faits, il n'a pas levé le petit doigt pour aider les aînés le plus dans le besoin depuis son arrivée au pouvoir. De plus, les conservateurs de Stephen Harper ont refusé de donner suite à la demande de l'Assemblée nationale de 2007 qui vise à s'assurer que les aînés "qui ne touchent pas actuellement le Supplément de revenu garanti auquel ils ont droit en raison de leur dénuement reçoivent les sommes qui leur sont dues". L'attitude de ce gouvernement en dit long sur l'importance qu'il accorde à nos aînés les plus démunis » a lancé la porte-parole du Bloc Québécois en matière d'aînés, d'éthique et d'accès à l'information et députée de Châteauguay–Saint-Constant, **Carole Freeman**.

« Pour sa part, le Bloc Québécois a compris la nécessité d'agir pour les personnes âgées qui ont été flouées par le gouvernement. Nous proposons, dans le cadre de la motion M-300, de bonifier le Supplément de revenu garanti. Outre la pleine rétroactivité des montants dont les prestataires ont été privés, nous réclamons une hausse des prestations pour atteindre 110 dollars par mois, l'inscription automatique pour les personnes de 65 ans et plus qui y ont droit, ainsi que la poursuite des versements pour une période de six mois au bénéfice des conjoints lors du décès des prestataires », a conclu **Carole Freeman**.

Voici le texte de la motion que le Bloc Québécois a déposée :

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait déposer le plus rapidement possible un projet de loi prévoyant : la majoration de 110 dollars par mois du Supplément de revenu garanti versé aux aînés; la poursuite, pour une période de six mois, du versement de la pension de vieillesse et du supplément à la personne dont l'époux ou le conjoint de fait est décédé; l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au supplément de revenu garanti; le paiement de la pleine rétroactivité du supplément de revenu garanti aux aînés ayant été lésés.

– 30 –

Renseignements :

Karyne Duplessis Piché, attachée de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 296-1041
www.blocquebecois.org